



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DOSSIER DE PRESSE



**Opération de lutte contre les pratiques irrégulières dans le secteur du transport léger de marchandises en zone urbaine**

**Mardi 19 mai 2026 – 7:00 → 11:00**

**Quetigny (21)**

## **L'objectif de l'opération : lutter contre les pratiques irrégulières dans le secteur du transport de marchandises effectué à l'aide de véhicules légers**

Le secteur du transport léger de marchandises (effectué à l'aide de véhicules de moins de 3,5 tonnes), et plus particulièrement celui de la livraison de colis à domicile, se caractérise par une forte intensité concurrentielle, nécessitant une régulation afin de garantir des conditions d'exercice équitables entre les opérateurs et respectueuses des dispositions sociales pour les conducteurs.

Dans ce cadre, les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) mettent en œuvre, sur l'ensemble du territoire, des opérations de contrôle routier ainsi que des interventions au sein des plates-formes de messagerie, ciblant spécifiquement les véhicules légers, en vue de vérifier le respect des réglementations applicables.

**Ces contrôles revêtent une importance particulière en agglomération, où la concentration des flux de circulation et le développement des activités de livraison « du dernier kilomètre » sont susceptibles de donner lieu à davantage d'infractions, notamment en matière de durée du travail ou de surcharge des véhicules.**

Par ailleurs, le mois de mai constitue une période propice à un accroissement d'activité, en raison des nombreux jours fériés et périodes de « ponts », à l'origine d'une augmentation des volumes à livrer et donc des contraintes organisationnelles pour les entreprises. Ce contexte est susceptible d'entraîner une dégradation supplémentaire du respect de certaines obligations réglementaires.

En outre, le recours fréquent à la sous-traitance, conjugué à l'essor du commerce en ligne, complexifie la chaîne de responsabilités et justifie la réalisation de contrôles ciblés, afin de s'assurer de la conformité des pratiques tant sur le plan social que technique.

S'il convient de souligner que la majorité des entreprises respecte la réglementation en vigueur, certaines peuvent néanmoins s'en affranchir, ce qui légitime pleinement la mise en œuvre de ces opérations de contrôle dédiées.

C'est dans ce contexte qu'un contrôle routier est prévu le **mardi 19 mai 2026 à partir de 7:00, sur 2 points de contrôle à Quetigny (21).**

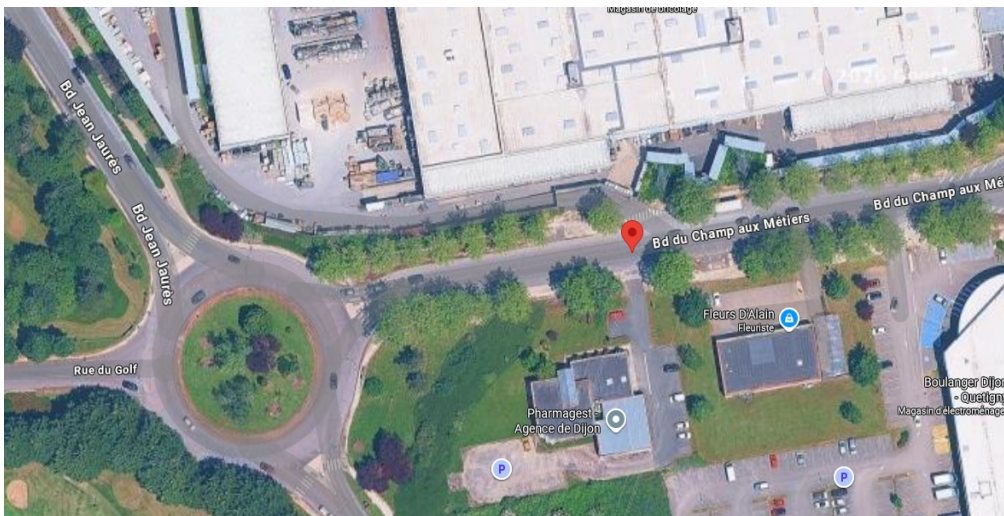
Cette opération sera menée par quatre Contrôleurs des Transports Terrestres de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, lesquels seront assistés des services de la Gendarmerie Nationale (soutenu par le Groupe de Lutte Contre les Fraudes), ainsi qu'un Inspecteur du Travail (Unité Régionale d'Appui au Contrôle du Transport Routier-URACTR).

Le respect de l'ensemble des réglementations applicables au secteur du transport routier sera contrôlé, ainsi que les dispositions relatives à l'existence des déclarations sociales concernant les salariés employés.

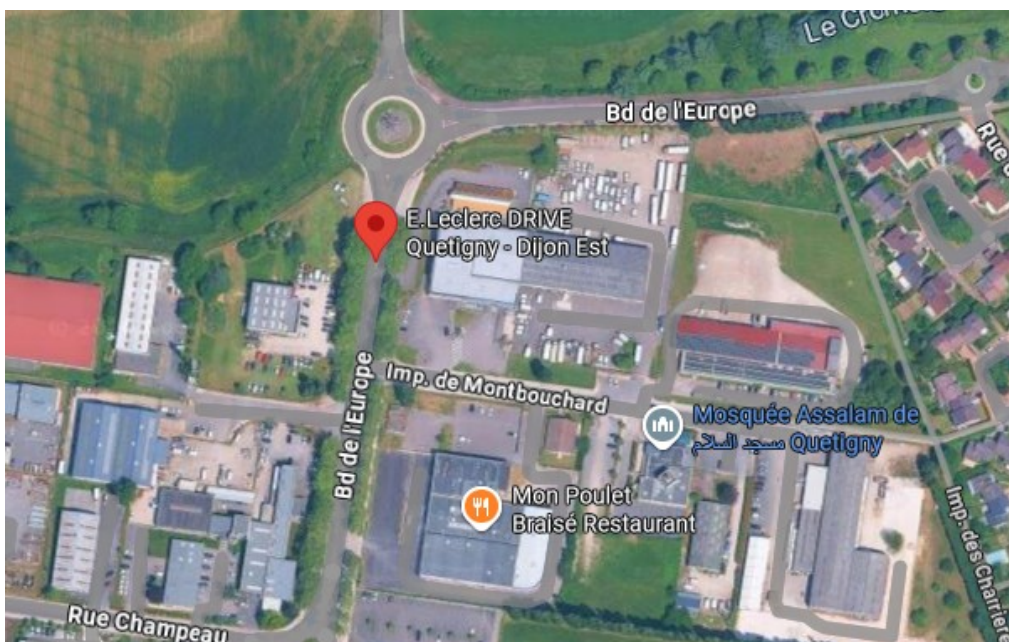
Une attention particulière sera par ailleurs portée sur les règles de sécurité routière, à savoir l'état général des véhicules et le comportement des conducteurs face aux conduites addictives (alcoolémie – produits stupéfiants).

**Localisation des points de contrôle :**

**Quetigny : Boulevard du Champ aux métiers (47°18'26.6"N 5°05'54.9"E)**



**Quetigny : Boulevard de l'Europe (47°19'04.7"N 5°05'41.7"E)**



## **Le transport routier léger de marchandises (véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC) : un secteur en développement sous forte concurrence**

Indispensable à l'économie nationale, le transport routier de marchandises s'appuie sur une multitude d'entreprises inscrites au registre national des transporteurs. En région Bourgogne-Franche-Comté on recense près de 2 100 entreprises de transport de marchandises pour compte d'autrui, dont plus de 15 % exercent au moyen de véhicules légers, c'est-à-dire dont le poids total en charge (PTAC) des véhicules est inférieur à 3,5 tonnes.

Le secteur du transport léger en France connaît un réel essor depuis quelques années, se traduisant par un nombre croissant d'entreprises, de salariés et de véhicules dédiés à l'activité entraînant une augmentation des flux routiers principalement en agglomération urbaine.

Les entreprises de transport léger sont principalement situées dans les grandes aires urbaines, avec des zones périphériques dans lesquelles se sont implantées les principaux leaders des plates-formes de messagerie.

L'agglomération dijonnaise, véritable poumon économique du département, n'échappe pas à cette tendance. On recense plusieurs établissements dédiés à la livraison de colis aux particuliers, secteur dopé par les nouveaux modes de consommation et l'essor du e-commerce.

L'évolution rapide de ce commerce en ligne a entraîné un changement considérable dans les stratégies des sociétés de transport, qui doivent désormais intégrer pleinement la notion de « la livraison du dernier kilomètre », à savoir la dernière étape de la chaîne d'approvisionnement, lorsque le colis est acheminé de son lieu de « stockage » à sa destination finale.

Les tournées et les itinéraires de livraison sont optimisés. La satisfaction de la clientèle est également devenue un enjeu exigeant rapidité, ponctualité et qualité de livraison. Les entreprises spécialisées en la matière doivent également s'adapter aux défis environnementaux liés à la présence exponentielle de véhicules de livraison en milieu urbain, générant nuisances sonores et pollution, lesquelles s'ajoutent aux difficultés de circulation et de stationnement.

Le segment de la livraison de colis à domicile est opéré principalement par de grands groupes qui assurent la logistique et l'organisation des tournées, s'appuyant

principalement sur un tissu d'entreprises de transports sous-traitées. Chacune de ces entreprises sous-traitées assure pour le compte de son donneur d'ordre un nombre de tournées qui est fonction de sa flotte de véhicules et de son personnel.

## **Le contrôle des transports terrestres : une mission de régulation du secteur, assurée par le Ministère de la Transition Écologique**

Le Ministère de la Transition Écologique (MTE), chargé des transports, coordonne l'action de l'État dans le domaine du contrôle du transport routier de marchandises et de voyageurs. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté est ainsi dotée d'une unité spécialisée dans le contrôle des transports terrestres : le Pôle Contrôle des Transports. Cette unité se compose de 33 agents, répartis sur sept sites géographiques (Besançon, Dijon, Auxerre, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, et Vesoul), permettant de couvrir au mieux le territoire régional.

Les missions de régulation et de contrôle, que les services déconcentrés de l'État exercent dans le secteur des transports, conditionnent le respect des réglementations européennes et nationales qui encadrent ce secteur.

Les missions des CTT concourent :

- à la sécurité routière par un contrôle régulier de l'état et des conditions de circulation des véhicules ;
- à une concurrence loyale entre les entreprises de transport dans un contexte européen de plus en plus ouvert ;
- au progrès social par le contrôle du respect des réglementations du travail dans les transports routiers.

Les CTT sont habilités à relever les infractions relevant de nombreuses réglementations : réglementation sociale européenne (temps de repos, temps de conduite...), Code de la route, transport public routier, transport de marchandises dangereuses, réglementation du travail...

En 2025, 1 174 opérations de contrôles routiers ont été réalisées sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté par les Contrôleurs des Transports Terrestres de la DREAL.

Ces opérations ont donné lieu au contrôle de 5 964 véhicules et ont permis de relever 1 235 infractions dans les domaines du transport public routier, de la réglementation sociale européenne, du travail, du Code de la route...